Ontario Energy Board

Commission de l'énergie de l'Ontario

EB-2011-0140

AVIS DE PROCÉDURE

POUR LA DÉSIGNATION D'UN TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ EN VUE DE MENER LES TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT EST-OUEST

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la Commission) lance une procédure pour la désignation d'un transporteur d'électricité en vue de mener les travaux de développement d'une nouvelle ligne de transport d'électricité entre le nord-est et le nord-ouest de l'Ontario : la ligne de transport Est-Ouest. L'Office de l'électricité de l'Ontario a recommandé de commencer les travaux de développement sur la ligne de transport Est-Ouest afin d'en maintenir la viabilité en tant qu'option pour répondre aux besoins en approvisionnement à long terme du nord-ouest de l'Ontario. La Commission a assigné le numéro de dossier EB-2011-0140 à la procédure de désignation.

Le transporteur désigné se chargera des travaux de développement et pourra recouvrer ses frais de développement en vertu des articles 70 et 78 de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, c. 15, ann. B. La décision finale concernant la construction de la ligne de transport Est-Ouest sera prise lors de la procédure pour l'autorisation de construire qui aura lieu ultérieurement.

Tous les transporteurs qui ont manifesté leur intérêt pour participer à la procédure de désignation au plus tard le 21 septembre 2011 sont invités à déposer un plan de développement de la ligne de transport Est-Ouest. Les dates de déposition des plans seront établies en temps voulu.

COMMENT CONSULTER LES DOCUMENTS VERSÉS AU DOSSIER PUBLIC

Les documents versés au dossier public de la procédure sont disponibles sur la page « Infrastructure de transport : ligne de transport Est-Ouest » du site Web de la Commission, qui se trouve à l'adresse suivante : www.ontarioenergyboard.ca/EWTie. Ces documents peuvent également être consultés dans les bureaux de la Commission à Toronto (Ontario).

ÉTUDE DE DOSSIER

La Commission entend procéder à une étude de dossier à moins qu'une partie ne la convainque qu'il y a une bonne raison de ne pas faire d'étude de dossier. Si vous n'avez pas l'intention de participer à la procédure et que vous souhaitez vous opposer à la tenue d'une étude de dossier par la Commission, vous devez fournir à cette dernière, d'ici le **5 mars 2012**, des motifs écrits qui montrent qu'une audience est nécessaire.

COMMENT PARTICIPER

Si vous souhaitez participer activement à la procédure (en soumettant des questions, en apportant des arguments, etc.), vous pouvez demander le statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard le **5 mars 2012**. Les directives concernant la demande du statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.ontarioenergyboard.ca/EWTie. Tout ce qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, y compris son nom et ses coordonnées, sera versé au dossier public et accessible au public dans les bureaux de la Commission et sur le site Web de la Commission.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez téléphoner au 1-888-632-2727 pour recevoir des renseignements concernant cette procédure et la façon d'y participer.

Si vous souhaitez faire part de votre opinion à la Commission concernant cette procédure, nous vous invitons à envoyer une lettre de commentaires à la Commission au plus tard le **2 avril 2012**. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public, ce qui signifie que les lettres pourront être consultées dans les bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la

Commission retire toute information personnelle (c.-à-d. autre que commerciale) de la lettre de commentaires (p. ex. l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et le courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de sa lettre de commentaires feront partie du dossier public. Les lettres de commentaires peuvent être envoyées par la poste à l'adresse suivante : Secrétaire de la Commission, Commission de l'énergie de l'Ontario, 2300, rue Yonge, Bureau 2701, Toronto (Ontario) M4P 1E4. Elles peuvent également être envoyées par courriel à l'adresse : boardsec@ontarioenergyboard.ca. Veuillez indiquer le numéro de dossier **EB-2011-0140** dans l'en-tête de votre lettre.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE PROCÉDURE AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

FAIT à Toronto, le 2 février 2012
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission